



Section Charente-Maritime
<https://17.cgffinancespubliques.fr/>

BULLETIN D'INFORMATION COVID n°13

Le Jeudi 20 janvier 2022

Bonjour à vous tous

Notre dernier bulletin d'information sur le Covid date du 13/01/2022. Vous le trouverez [ici](#).

Une réunion avec les représentants du personnel, la direction et le médecin de prévention le lundi 17/01/2022 09h00 à 10h00.

Y ont participé les organisations syndicales, le médecin de prévention et l'assistance sociale. Nous avons fait remonter lors de la précédente réunion (**10/01/2022**) avec la directions vos différentes remarques, vos critiques et vos questionnements sur la gestion de cette énième vague épidémique par la DGFIP et par la DDFiP 17. Nous tenons encore à vous remercier pour tous vos retours et vos témoignages !

Vous pourrez constater qu'une petite partie de nos remarques ont été prises en compte.

MINI COMPTE-RENDU

LES CHIFFRES DE CONTAMINATION

Les chiffres de l'ARS pour la Charente-Maritime sont malheureusement toujours en augmentation et nous ne pouvons pas considérer que nous avons passer le pic épidémique

- Le taux d'incidence dans le département était de 1.919 cas pour 100.000 habitants la semaine dernière (1622 la semaine précédente et 928 fin décembre). Cela sous entend qu'à minima sur 7 jours 1,91 % de la population est contaminée. Il est bon de rappeler qu' avant la COVID les épidémiologistes considéraient qu'une épidémie pouvait être contrôlée quand le taux d'incidence ne dépassait pas 50 pour 100,000.
- Le taux de positivité était de 20 % (14% la semaine dernière).
- plus de 17.000 personnes dans le département sont aujourd'hui isolées (personnes contaminées et personnes contact à risque isolées).
- - 28 clusters identifiés et actifs sur le département, dont 22 en établissements médico-sociaux ou sanitaires.
- Le nombre d'hospitalisations COVID était de 123 (+ 52 en une semaine), et la tension hospitalière dans le 17 selon le site covid tracker approche les 73 % (*Sur 100 lits de réanimation disponible 73% sont occupés des cas covid*)

Pour la DDFiP 17 depuis le 27/12/2021 cela s'est traduit par 36 cas d'agents positifs dont 9 nouveaux (entre le 11/01/2022 et 17/01/2022).

LA RÉCEPTION PHYSIQUE

Nous avons réitérer notre demande de la semaine précédente c'est à dire de revoir à minima le plan de continuité d'activité pour éviter un afflux de public (parfois âgé, parfois fragile) dans nos accueils après l'envoi massif de courrier de relance. **Nous avons même demandé la fermeture pure et simple de la réception physique pour ne la réserver qu'aux rendez-vous** à caractère urgent ou complexe.

Nous avons rappeler les difficultés des services à faire respecter les jauges dans les accueils des Centres des Finances Publiques. Et les exemple de sites où, avec le froid et la pluie, les redevables ont été vus s'entasser dans l'attente d'une réception. Des attentes qui peuvent parfois durer plusieurs dizaines de minutes. Les agents des accueils primaires ou les chefs de service n'ont pas vocation à se transformer en vigiles. Tout cela avec un risque d'augmentation des agressions verbales ou physiques. A nos yeux, **le maintien de cette réception physique est devenu un facteur de contamination inutile pour les agents et les redevables**. On doit pouvoir faire autrement pendant ces quelques semaines de pics épidémiques,

Le directeur a confirmé qu'il était prêt à financer des vigiles (*délai 48 heures*) pour les sites qui se retrouveraient en difficulté pour gérer le flux des redevables dans les zones d'accueils. A notre remarque sur l'envoi massif de courrier qui génère de la réception physique, le directeur reconnaît une problématique pour la fin janvier (*Envoi des lettres de relances des SIP recouvrement*). La direction devrait se renseigner afin de voir si cet envoi de courrier ne pourrait pas être décalé sous réserve que le calendrier des services informatiques le permettent.

Au cours de ce débat nous avons prévenu le directeur que nous avons fait remonter à notre bureau national notre demande de fermer les site à la réception au tout venant pendant ce pic épidémique.

Affaire à suivre.

La réception physique dans les accueils des MFS

Nous avons demandé à la Direction la semaine dernière à la direction de vérifier que tous les accueils MFS disposaient du même dispositif de sécurité sanitaire que les boxes de réception secondaires des Centres des Finances Publiques à savoir :

- Un bureau de réception permettant d'aérer la pièce ;
- Une distanciation suffisante ;
- Un plexiglas apposé sur le bureau permettant une séparation physique entre le redevable et l'agent.

La direction nous a informé qu'un mail a été adressé à l'ensemble des agents effectuant cette mission afin de faire remonter les éventuels problèmes.

Nous encourageons les agents chargés de cette réception de faire remonter leurs craintes à la Direction et de ne pas hésiter à nous adresser en copie leurs remarques.

LES ÉQUIPEMENTS

Nous avons sollicité la semaine dernière que la Direction mette à la disposition des agents qui le désirent des masques FFP2 et en priorisant les agents affectés aux missions de réception physique ou les agents présentant des fragilités.

Le médecin de prévention avait alors expliqué que ces masques étaient difficilement supportables pendant plusieurs heures (*surtout quand il faut parler*) et qu'il y avait un risque non

négligeable qu'ils soient mal portés et ne présentent plus le caractère d'étanchéité souhaitable.

Le Directeur a annoncé que la direction avait commandé sur son budget 500 masques FFP2 et 2.000 masques chirurgicaux (*doivent arriver en milieu de semaine*)

Les masques FFP2 seront essentiellement réservés aux agents effectuant des missions à l'extérieur de nos sites et se retrouvant avec les redevables dans un environnement qui n'est pas forcément sécurisé d'un point de vue sanitaire. (*Difficulté à respecter les distanciations sociales*). Sont concernés les huissiers, les inspecteurs des brigades de vérification, les géomètres, les évaluateurs (domaine) et les agents effectuant des réceptions en MFS (pas de plexiglas notamment).

La DGFIP devrait aussi commander pour les départements ce type de matériel mais le directeur ne connaissait pas le nombre et la date d'arrivée

Les détecteurs de CO2 ont été évoqués pendant cette réunion sur leurs intérêts. Ceux ci devraient être sûrement débattus dans le cadre du prochain CHS-CT.

TÉLÉ TRAVAIL ET SUIVI DE L'ÉPIDÉMIE

Suivi de l'épidémie

Le médecin de prévention a demandé aux représentants du personnel mais aussi à la direction de lui faire remonter les cas d'agents ayant des comorbidités .

Si vous vous trouvez dans ce cas n'hésitez pas à contacter Mme Caron

Affaire à suivre

Télétravail

Il a été débattu de la problématique de l'équipement des agents en télétravail.

Nous avons demandé à la direction après cette vague de faire un recensement notamment pour les agents qui sont souvent en télétravail (+ de deux jours par semaines)

Pour notre section, le télétravailleur devrait avoir à minima à sa disposition

- un écran supplémentaire
- un clavier déporté
- une souris ergonomique (type verticale)
- un lutrin permettant de surélever le portable

Nous craignons de voir à l'avenir se multiplier pour ces agents les Troubles musculosquelettiques. Le but étant que l'installation à domicile des agents soit le plus proche possible que celle recommandée par les ergonomes du ministère.

Les recommandations sont [ici](#)

GESTION DES ABSENCES ET DES ASA

Sans rentrer dans les détails nous avons évoqué en dehors de cette réunion quelques cas d'agents ayant vu leurs nombres de jours de congés impactés (*notamment des cas contacts*). Il est à noter que les services RH ont su faire un geste.

Un conseil et afin de vous éviter des désagréments, **renseignez vous bien sur vos droits mais aussi sur vos obligations professionnelles** quand vous vous retrouvez comme cas contact.

LE RESPECT DES RÈGLES SANITAIRE

Au vu de l'augmentation du taux d'incidence du nombre de cas positif d'agent au COVID , il nous paraît utile de rappeler aux agents la nécessité du respect des règles sanitaires au moment de la prise de repas et des pauses cafés. **C'est malheureusement pendant ces périodes de convivialité que les risques de contaminations sont multipliés.**

Conclusion

Nous demandons à tous les agents (adhérents ou pas) de nous interpellier en cas de problème ou de questionnement via cette messagerie. Nous essaierons de faire un point régulier pendant cette période.

En cas d'urgence

Tel 06 87 46 81 43 M Buffeteau Roger (Secrétaire de Section)

Tel 06 04 02 63 61 M Robert Franck (Secrétaire adjoint)

Protégez-vous et tous vos proches en respectant et en faisant respecter les mesures de distanciations dans les bureaux

Les mesures de distanciations préconisées dans les services (*je préfère parler de sécurité sanitaires à minima*) dans les services sont depuis le 03/01/2022:

Mesures d'hygiène

- **Se laver régulièrement les mains.**
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, à jeter immédiatement.
- Éviter de se toucher le visage - en particulier le nez, la bouche, les yeux - ou de toucher son masque.
- **Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade.**

Aération, ventilation

- **Aérer régulièrement les pièces par une ventilation naturelle (portes et/ou fenêtres ouvertes en permanence ou à défaut 10 minutes toutes les heures) ou mécanique (système de ventilation mécanique conforme à la réglementation).**
- Faciliter la mesure du dioxyde de carbone dans l'air à des endroits significatifs de la fréquentation et à des périodes de forte fréquentation.

Distanciation physique et port du masque

- **Systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés.**
- **Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre.**
- Porter la distanciation à 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté (restauration collective).

Autres recommandations

- **Nettoyer régulièrement les objets et surfaces, y compris les sanitaires.**
- Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés.
- Éviter de porter des gants.
- Rester chez soi si le salarié est cas contact ou s'il a des symptômes évocateurs du Covid-19.
- Favoriser la vaccination des salariés, y compris sur leur temps de travail.
- **Les moments de convivialité réunissant les salariés dans le cadre professionnel sont suspendus.**

Contactez-nous le plus rapidement possible si ces règles ne peuvent pas être mises en place dans votre service.